

# Visa-Vie

de la **v**iolence **i**ndividuelle  
subie ou **a**gie  
à la **v**ie

# Présentation de l'Association VISA-VIE

**L'association VISA-VIE** a pour objet, depuis sa création en 2005, l'accompagnement individualisé, notamment psychologique et éducatif de personnes, jeunes ou adultes, présentant des problèmes de violence individuelle, subie ou agie, dans un dispositif original dont la visée est « l'accueil » de la violence- afin d'entendre quelle place elle occupe pour celui ou celle qui en fait l'expérience.

Pour mémoire : Projet associatif 2005.

L'association VISA-VIE a pour projet de proposer des modalités d'intervention innovantes et variées en matière de prévention et de traitement des violences individuelles subies ou agies.

L'association s'adresse à toute personne (adulte ou mineur), qui souhaite interroger son rapport à la violence ou qui est mise à mal par des effets de violence en tant qu'auteur, victime ou comme professionnel, qu'elle soit prise en charge par une institution ou non. La libre adhésion à toute activité proposée est une condition nécessaire.

Malgré les espoirs d'une réponse générique aux problèmes de violence, nul ne peut prétendre détenir l'intégralité de la réponse, proposable en un même lieu, selon une seule technique.

Le paradigme dans lequel se développe ce projet est donc celui, non du territoire cerné de frontière, ou du local entouré de murs, mais de la mise en réseau, du déplacement et de la transdisciplinarité.

Il s'agit de proposer des suivis de violences individuelles qui s'inscrivent plus dans des trajectoires que dans des logiques territoriales et de construire des projets de « prise en charge » qui tiennent compte de la spécificité de chaque personne auteur ou victime.

Les réponses plurielles apportées à des problématiques par essence plurielles sont construites comme des propositions de parcours individuels au sein de ce réseau, adaptées à chaque situation et contractualisées entre les différents intéressés.

L'association gère, en les étoffant progressivement, trois fichiers d'intervenants :

Des « professionnels de la relation » (au sens large), psychologues, psychanalystes, éducateurs spécialisés etc., susceptibles de proposer aux personnes présentant des problèmes de violence agie ou subie une pratique adaptée à leur problématique, devant leur permettre d'en gérer les aspects personnels ;

Des professionnels de différentes branches de métiers, titulaires du brevet de maîtrise ou équivalent dans leur spécialité, les habilitant à accueillir un ou plusieurs jeunes pour des stages de découverte d'un métier ou d'un art, voire d'initiation puis d'apprentissage ;

Des structures d'hébergement à proximité des lieux où se déroulent scolarisation, apprentissages, pratiques éducatives ou thérapeutiques, présentant les conditions de sécurité et d'hygiène et les qualifications professionnelles pour accueillir des personnes en rupture, mineures pour une part d'entre elles.

Le parcours éducatif, thérapeutique, scolaire et/ou professionnel et l'hébergement des personnes confiées à l'association est construit avec les intéressés en fonction de leur projet personnel, établi à l'issue d'un bilan d'entrée, et éventuellement modifié au fur et à mesure de leur évolution personnelle.

La grande variété des prestations pouvant être proposée par l'association pourra se faire pour une même personne dans une pluralité de lieux géographiques et fera appel à différents intervenants, non permanents de l'association, vis-à-vis desquels l'association a un intérêt égal, ce qui garantit que les intervenants soient choisis en fonction principalement des besoins repérés et du projet des personnes confiées.

L'association devrait en effet éviter de salarier ses propres psychologues et éducateurs, ou de posséder ses propres structures d'hébergement, pour ne pas être tentée de capter et de retenir une clientèle dont elle subordonnerait les trajets de vie à ses propres impératifs budgétaires. L'équipe permanente devrait être limitée aux fonctions de gestion du réseau, éventuellement à des professionnels chargés du bilan et de l'orientation des personnes à l'entrée, du suivi de leurs parcours, du contrôle de la qualité des intervenants, et du bilan à la sortie.

Depuis sa création en octobre 2005 et jusqu'à ce jour, les modalités d'intervention de l'association ont consisté principalement en séances de **psychoboxe**, notamment avec des jeunes en milieu extérieur ou placés en foyer, et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

De nombreuses interventions d'accompagnement et de formation d'équipes de professionnels ont été assurées par deux de ses responsables (Richard Hellbrunn, Sonia Weber) dans le cadre de l'organisme de formation PASSAGE.

**La psychoboxe** est une pratique qui vise l'accueil des sujets encombrés, débordés, par les effets de violence<sup>1</sup>. Elle peut se décliner selon trois axes :

### **Accueillir.**

Il s'agit de reconnaître la violence dans sa dimension première, corporelle. La violence travaille au corps, avec tout ce qu'elle génère de tensions, d'éprouvés physiques et psychiques. Elle déborde le sujet qui l'agit, avant même d'atteindre sa victime.

Accueillir la violence, c'est la reconnaître, c'est lui donner droit de cité, c'est ne pas la juger : et surtout ne pas vouloir la faire trop vite disparaître. Car elle parle de ce qui a été malmené, violenté chez celui qui l'agit pour qu'il réagisse ainsi. C'est ensuite la faire passer par petites touches dans la parole. Elle est peut-être « hors sujet », et passe alors intacte par le corps, mais n'est jamais hors de propos. Elle vient toujours à « poings nommés ». Par le dispositif, il s'agit de dégager une ouverture aux affects, aux représentations, à la parole et tenter de relier ces différents éléments pour sortir de l'éclatement, du morcellement. Faire passer la violence d'un trop d'excitation à décharger, vers une parole à entendre.

---

<sup>1</sup> Pour une description exhaustive par son concepteur, voir : Richard Hellbrunn, *A poings nommés. La violence à bras le corps*, Eres, 2003.

Ce dont rendent compte de nombreux jeunes ou moins jeunes, c'est que pour eux, pris dans les rets de la violence extrême, il s'agit de vie ou de mort, de relation duelle- tuer en premier pour ne pas être tué- mais pas seulement dans une dimension fantasmatique. Ça s'est joué pour eux dans la réalité. Ce sont des survivants ! Ils sont aux aguets, les sens en éveil, toujours sur le qui-vive, à l'affût de tout danger possible ; baisser la garde est dangereux. Il convient alors d'entrer avec eux dans la proximité du combat et du risque, et d'accepter un dénuement partagé.

Mais accueillir la violence ce n'est pas lui permettre de s'exprimer à l'état brut et « laisser faire ». Il convient de la contenir pour ensuite la transformer. Le travail « à frappe atténuée » dans la psychoboxe introduit d'emblée cet écart.

### **Contenir.**

Contenir pour amener le jeune qui nous est confié à une contenance psychique possible, là où son psychisme le déborde en permanence. Ce travail nécessite que les intervenants puissent contenir par leur propre appareil psychique les mouvements de l'autre. Qu'ils puissent faire office de pare-excitation pour l'autre avant que le jeune concerné ne puisse prendre soin de lui-même autrement. Ce travail nécessite aussi un cadre solide et stable pour les intervenants, afin de proposer au jeune un cadre souple et flexible, mais contenant sur le terrain.

### **Transformer.**

De ces deux premiers mouvements, peut découler un gain de liberté par rapport aux mouvements internes qui agitent un individu et une possibilité d'inscription progressive dans le social.

\*

\*\*

**Parallèlement à cette pratique, l'association, qui souhaite avoir en son fondement même un statut expérimental, a poursuivi un travail de réflexion, de recherche et d'élaboration, et propose aujourd'hui, à partir des constats qu'elle a pu établir, d'autres dispositifs pouvant répondre aux problématiques de certains jeunes.**

*« Tu m'irradieras encore longtemps  
Bien après la fin  
Tu m'irradieras encore longtemps  
Au-delà des portes closes ».*

*Alain Bashung, Le dimanche à Tchernobyl*

# Constats

## CONSTATS

Un nombre croissant de jeunes, habités par des **effets de rupture** se retrouvent « hors de (d'eux) » : hors des institutions : foyers, école, justice ...et font rapidement voler en éclat le collectif qui tente de les accueillir. Les propositions de prise en charge sont difficiles voire impossibles ou inadaptées et les y maintenir ou les y faire rentrer de force est le plus souvent inopérant tant pour des prises en charge dans le cadre du Service de Protection de l'Enfance que dans celui de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Selon leur âge et leur situation ils ont connu un placement unique, ou plus fréquemment, une pluralité de placements, avec ou non tentative de retour en famille.

Dans une étude intitulée « Une souffrance maltraitée », l'ONED a rendu compte des « Parcours et situations de vie des jeunes dits incasables <sup>2</sup> ». « Le terme d'*incasables* est utilisé de manière commode par les professionnels de terrain pour désigner des situations d'enfants ou de jeunes en danger qui posent des problèmes aux institutions sanitaires et sociales en aboutissant de manière récurrente à des ruptures dans les accueils, les accompagnements et les soins. Les jeunes dits *incasables* sont une *population à la limite des institutions*, dont les caractéristiques et les besoins spécifiques relèvent en général de plusieurs modes de prise en charge (sanitaire, sociale, médico-sociale, judiciaire) et qui le plus souvent ont mis à l'épreuve voire en échec des équipes professionnelles successives dont le cadre de travail ne convenait pas à leur problématique situationnelle ».

Multiplicité d'intervenants, multiplicité de placements, ces enfants peuvent tout autant être considérés comme des enfants placés que déplacés, avec tout ce que cette appellation met en cause par rapport à la construction du lien et à la relation à l'autre. Certains ne connaissent que des bribes de relations restées éphémères, qui n'ont pas vraiment laissé de traces ; d'autres se construisent en refusant toute relation (ce qui évite la souffrance de la séparation) ; d'autres s'agrippent à n'importe quelle branche... Mais la plupart sont habités par les effets de la rupture. Et la rupture est immédiatement le lieu d'une intensification de la rupture. Dans le parcours de ces jeunes, la rupture est quasiment un temps fondateur mais qui n'est pas subjectivable. A ce stade, la rupture appelle la rupture et empêche l'inscription. « Les solutions de remplacement sont le plus souvent calquées sur le modèle du milieu qui n'a pas contenu ses membres. Les foyers et les familles d'accueil restent des modèles conformes avec les lieux qui ont été discrédités par la rupture : la famille, l'école. Ces solutions réparatrices effacent, dénie la rupture. Or les habités de la rupture soignent la rupture ; ils ne veulent pas de la réparation qu'on leur propose et mettent alors tout en échec. Respecter la rupture est une pratique de l'inhabitable »<sup>3</sup>.

Dans l'étude de l'ONED, « les échecs successifs des modes de prises en charge apparaissent comme ce qui fait *incasabilité*. L'étude des parcours nous a amené à établir un lien entre les manifestations des jeunes qui les rendent *incasables* (comportements violents, fugues, auto agression...) et la souffrance qu'ils supportent... Nous pouvons interpréter les manifestations des jeunes selon deux axes qui donnent des pistes de compréhension : 1) Ces manifestations

---

<sup>2</sup> Observatoire National de l'Enfance en Danger, *Une souffrance maltraitée. Parcours et situations de vie des jeunes dits 'incasables'*, Août 2008, [http://www.oned.gouv.fr/docs/production-interne/recherche/synthese08\\_barreyre06.pdf](http://www.oned.gouv.fr/docs/production-interne/recherche/synthese08_barreyre06.pdf).

<sup>3</sup> Roland Léthier, *Arpenter l'inhabitable*, <http://rolandlethier.blogspot.com/>.

sont réactionnelles à des événements du présent réactivant la souffrance d'origine. Les actes ponctuels, inhabituels, pourraient être compris comme des comportements réactionnels.

2) Elles correspondent à des pratiques d'échappement de l'institution. Les entretiens montrent le rapport problématique des jeunes aux lieux d'accueil et les mises en acte de l'*échappement* pour ne pas être coincés et retenus dans des espaces où pourraient se rejouer, avec les adultes, le drame initial et l'échec des relations d'aide. *Ces pratiques d'échappement* seraient ainsi vécues par les jeunes comme des modes de survie pour échapper à des espaces qui ne reconnaissent ni ne traitent une souffrance initiale».

De nombreux enfants (souvent les mêmes), de plus en plus jeunes, sont habités également par des **effets de violence** qui les explosent avant même qu'ils ne la projettent vers l'extérieur, par des coups, des actes de destruction ou des paroles agressives et injurieuses. La grande majorité des enfants, préadolescents ou adolescents qui présentent des comportements « violents », ont été soumis très petits à des relations particulièrement défectueuses entraînant des traumatismes relationnels précoces. Ils ont mis en place des mécanismes de défense incluant la violence: ils n'ont pas la liberté interne de ne pas frapper, détruire, exploser : pour survivre. Ils font eux même déjà les frais de leur propre débordement avant même que leur entourage n'en subisse les conséquences.

Comment vivre ou survivre quand on a fait l'expérience d'une catastrophe de ce qui fonde l'humain, quand les modalités de subjectivation sont désactivées ? Pour certains, surtout à partir de l'adolescence, la vie s'organise alors sur un mode de survie- ou de sous-vie- (galère, errance, fugue, drogue, vol...).

Les équipes éducatives évoquent de **grandes difficultés de prise en charge** face à des problématiques auxquelles elles ne sont pas préparées et se retrouvent bien souvent très démunies. Le changement d'établissement est fréquemment la solution trouvée pour « régler » le problème, ce qui ne constitue bien souvent qu'un déplacement du problème. Certains enfants subissent de nombreux placements- déplacements qui ne cessent de rejouer la rupture, fragilisant ou rendant extrêmement difficile la possibilité de constitution de liens et l'ancrage sur une terre habitable. Un changement d'établissement entraîne bien souvent également un changement de « thérapeute » s'il y en avait un, quel que soit le transfert engagé.

La prise en compte de ces problématiques est d'une très grande complexité et nécessite non seulement un travail de collaboration accrue entre les différents intervenants notamment éducateurs et psychologues et les différents champs de prise en charge: éducatif, social, psychiatrique, scolarité et formation...mais aussi et surtout de la souplesse, de l'inventivité et de la réactivité dans les modalités de travail afin de s'adapter au plus près des problématiques de chaque jeune. « Cette approche suppose de renoncer à une structure idéale ou un secteur idéal pour les *incasables*. La recherche montre que toutes les situations étudiées sont singulières et nécessitent chacune des stratégies à la fois personnalisées et continues <sup>4</sup>».

**C'est pourquoi VISA-VIE propose une réponse non institutionnelle aux questions posées par les jeunes dits incasables. Les dispositifs innovants, alternatifs qu'elle soutient ne viennent pas redoubler les modalités de prise en charge qui existent déjà sur le département (foyer, lieux de vie, familles d'accueil, services de suivis extérieurs, AEMO) mais sont des propositions nouvelles, inédites et souples de prises en charge différenciées et plurielles, prenant en compte ces problématiques. Visa-Vie se propose donc comme un relais possible pour la prise en charge de certains jeunes en grande difficulté.**

---

<sup>4</sup> ONED

*Dépasser le passé*

*Toute une histoire*

*Miss Tic, 2011*

# ACCOMPAGNEMENT KAIRN\*

*Accueil et Prise en Charge  
des Jeunes  
en Situation de Rupture*

\* Cairn (issu du gaélique *carn* « tas de pierre ») : petite pyramide élevée par les alpinistes et les explorateurs comme point de repère ou pour marquer leur passage. De cairn à Kairn, on passe par *Kern*, le noyau.



# Accompagnement « KAIRN »

## *Accueil et accompagnement d'adolescents de 15 à 21 ans*

**Le dispositif KAIRN propose des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement « hors les murs », pour des enfants ou adolescents –habités par la rupture- dont la prise en charge ou le maintien en institution s'avère très difficile voire impossible, du fait de comportements explosifs, inadaptés au collectif, violents.**

**Le dispositif envisagé offre des conditions favorisant la greffe d'une autre vie, soulagée d'événements passés qui restent peu accessibles à la verbalisation, et permettant aux jeunes accueillis d'accéder ainsi à une socialité minimale.**

KAIRN réalise une prise en charge spécifique, psycho-socio-éducative pour des jeunes dont la situation sociale est particulièrement critique et les prises en charge collectives intenable. Les adolescents accueillis sont le plus souvent en situation de crise et de rupture avec leur milieu familial mais aussi avec toutes sortes de collectivités : difficultés scolaires et professionnelles, exclusions répétées de foyers ou lieux d'accueil, fugues. Ne supportant rien, ils se rendent insupportables, ce qui conduit bien souvent à des situations de rejet réciproque.

Le projet KAIRN s'inspire et reprend à son compte la richesse du dispositif de l'association Thélèmythe<sup>5</sup> à Paris. Aucun lien structurel ne relie les deux associations mais certains de leurs membres respectifs entretiennent des liens de travail, de réflexion et d'élaboration théorique donnant lieu notamment à Strasbourg, à un séminaire psychanalytique sur ces questions.

Le dispositif KAIRN vise à favoriser, pour les jeunes qui lui sont confiés:

- le maintien de liens là où le lien social est dans la majorité des cas très difficile depuis des années,
- l'accompagnement,
- la promotion progressive de l'insertion sociale et professionnelle,

dans un dispositif souple et contenant, cohérent et dynamique, spécifique pour chaque jeune accueilli quant aux propositions, afin d'être au plus près des problématiques particulières de chacun.

---

<sup>5</sup> <http://www.thelemythe.asso.fr>

.../...

### **Pour les 15/16 - 18 ans, et les jeunes majeurs :**

La prise en charge proposée dans le dispositif KAIRN est multiforme : psycho-socio-éducative, en vue de permettre au jeune d'accéder à une socialité minimale et si possible de l'aider à réaliser l'insertion sociale et professionnelle qu'il souhaite.

Un jeune accueilli par KAIRN est donc accompagné par deux référents : un plus spécifiquement chargé des problématiques subjectives, l'autre du versant socio-administratif. Ces deux volets sont indissociables et le refus ou l'impossibilité pour un jeune d'accepter un des deux versants de l'accompagnement rend caduque la possibilité d'intégrer le dispositif, inadapté alors à la demande du jeune.

Le suivi des problématiques subjectives revêt à KAIRN une forme particulière dans la mesure où il n'est pas constitué uniquement d'entretiens (au minimum deux par semaine). Les praticiens peuvent au besoin être amenés à intervenir dans le champ relationnel des jeunes ou l'aménagement de leur vie quotidienne matérielle, scolaire, professionnelle, en concertation avec le référent socio-éducatif : visite médicale, accompagnement auprès d'une administration, recherche d'un lieu de stage, présentation chez un patron... Ils sont joignables en continu (24h / 24 - 7j / 7), et se déplacent en cas de nécessité. En cas d'absence ils s'engagent à passer le relais à un de leurs collègues qui garantit la continuité de la prise en charge. Cette permanence de la prise en charge et cette continuité du lien sont essentiels dans le cadre de ce dispositif et viennent prendre acte de la nécessité, pour se construire humainement, de rencontres transférentielles qui tiennent et durent quels que soient les aléas de la vie.

Le positionnement particulier du praticien permet de nouer de manière spécifique la prise en compte de la réalité psychique et celle de la réalité matérielle et sociale.

Cette modalité originale d'intervention vient rejoindre les jeunes à qui le dispositif s'adresse au cœur même de la problématique de nombre d'entre eux : quand corps et parole ne tiennent pas ensemble –ou sont au contraire trop collés- et ne s'articulent pas. Les propositions habituelles, qui séparent le suivi psychologique et la prise en charge éducative, peuvent en effet, pour certains des jeunes, redoubler le clivage qu'ils portent déjà en eux.

Là où le rapport corps- parole est malmené, le dispositif vient sur cette cassure, se glisse dans cette défaillance mais ne la redouble pas. Prendre en compte simultanément la réalité psychique et la réalité matérielle dans laquelle les conflits se jouent, est une façon de dénouer ou nouer autrement ces différents champs, permettant par là même une fabrique d'un « nous » et donc une possibilité d'accès jusque là impossible au collectif. L'orientation du dispositif KAIRN est plus un travail de collectivisation et de socialisation que d'éducation. L'éducation suppose un « nous » préalable qui est absent pour beaucoup de ces jeunes.

.../...

Les praticiens partenaires de VISA-VIE ne sont pas salariés de l'association mais inscrits dans le cadre d'une activité libérale, ce qui garantit leur liberté d'action. Il n'existe pas de relation hiérarchique entre les intervenants libéraux et les salariés de l'association. Ils signent avec l'association une convention de collaboration pour un jeune donné, convention dont la durée est tributaire de celle de la prise en charge convenue avec le service ou l'établissement demandeur. C'est dans leur cabinet de consultation, ou dans tout autre lieu que les aléas de la rencontre rendraient pertinent, qu'ils reçoivent les jeunes qui leur sont confiés, au moins deux fois par semaine.

Le référent en charge des questions socio-administratives est quant à lui salarié de l'association. Basé au siège de l'association il est référent de tous les jeunes accueillis (16 maximum pour un ETP) et est également impliqué dans leur vie quotidienne. Il est en charge des relations avec les instances administratives de tutelle, établit et signe les contrats avec les jeunes, gère les aspects financiers de leurs vies, vérifie et soutient leur insertion socio- professionnelle...

Les partenaires d'un binôme sont en étroite relation, par mail ou téléphone, plusieurs fois par semaine pour garantir la cohérence de la prise en charge et l'ajuster ou la réajuster en permanence, compte tenu de ce qui advient. Ils travaillent en collaboration étroite chacun gardant sa spécificité, tout en acceptant une grande souplesse dans la définition de leur fonction et la nécessité d'ajustements permanents. C'est dans ce va-et-vient entre réalité psychique et réalité matérielle d'une part et entre ces deux référents (et d'autres intervenants encore) d'autre part qu'un maillage va pouvoir se tisser et que le jeune va pouvoir circuler et tracer sa route.

La qualité du travail et des échanges entre les deux référents est essentielle à la qualité de l'accompagnement des jeunes pris en charge par VISA-VIE. Le travail de pensée, d'élaboration et de retour sur la pratique est fondamental. D'où l'instauration de temps d'équipe et de supervision réguliers obligatoires pour tous les intervenants salariés ou libéraux, une matinée tous les 15 jours. Des supervisions individuelles sont aussi vivement préconisées pour les uns et les autres.

Ce dispositif s'articule au travail engagé par la structure ou le service en charge du jeune, et vient en point d'appui. Les référents de VISA-VIE sont en lien avec l'éducateur du foyer ou du service responsable du jeune. Ils décident ensemble des orientations de travail et échangent avec lui régulièrement pour garantir une cohérence d'accompagnement. Les interventions des uns servent d'étayage à celles des autres.

Il importe que le jeune rencontre l'un et l'autre des deux intervenants de VISA-VIE, deux à trois fois par semaine. Si un seul est sollicité pendant un temps donné, l'autre reste néanmoins impliqué dans la situation par un travail permanent d'échanges, de discussions et de mise en commun de réflexions qui soutiennent la prise en charge plus concrète.

.../...

Compte tenu des difficultés particulières rencontrées par les jeunes concernés par l'accompagnement Kairn, notamment avec le collectif, il est important d'envisager un hébergement externalisé et individualisé.

### **L'hébergement externalisé**

Il est aménagé de manière personnalisée et individuelle, rompant ainsi avec les dispositifs collectifs antérieurs. Hôtels, studios, résidences étudiantes, foyers de jeunes travailleurs... Un cahier des charges est établi, et l'établissement est systématiquement visité à l'arrivée du jeune et durant sa prise en charge. Les modalités d'hébergement évoluent en fonction du cheminement du jeune.

En cas de problème dans un hôtel et d'exclusion, le jeune se verra proposer un autre lieu.

Dans des situations particulières, le jeune peut être hébergé en famille d'accueil, ou à titre exceptionnel rester au domicile de ses parents. Selon les situations, l'hébergement est assuré par l'association Visa-Vie ou le foyer référent (d'où modulation du prix de journée).

### **L'allocation d'entretien**

L'allocation d'entretien (alimentation, vêture, argent de poche) d'un montant mensuel de 450 € par jeune, est confiée à l'association qui en assure la gestion avec le jeune. L'allocation d'entretien vient ainsi en complément de la prise en charge et sert d'appui à celle-ci.

### **Séances de psychoboxe**

A cet accompagnement, se rajoute pour chaque jeune, en fonction de sa problématique, la possibilité de *séances de psychoboxe* sur la base forfaitaire de huit séances par an (tarif inclus dans le prix de journée)

### **Les « séjours d'erre »**

Des propositions de **séjours d'erre** pourront être mises en place. Elles visent une autre modalité de nouage de la parole et du corps en mouvement- marche, bivouac, autres projets particuliers-, avec un éducateur pour un ou deux jeunes, sur plusieurs jours voire quelques semaines, pour répondre aux besoins spécifiques d'un jeune accueilli.

Pendant les temps de déplacement que constituent les *séjours d'erre*, le binôme responsable du suivi et de l'accompagnement d'un jeune, reste référent et garant d'une permanence de présence et de lien malgré les déplacements du jeune et ses différents lieux de vie. Ainsi le praticien libéral maintient-il le suivi par entretiens téléphoniques et est en contact avec l'éducateur-accompagnateur. En cas de besoin, il pourrait être amené à se déplacer sur le lieu de la marche.

.../...

**Il s'agit toujours de proposer des prises en charge individualisées, révisables de façon quasi permanente, et qui s'adaptent, évoluent avec le jeune et se construisent « au jour le jour », dans la plus grande souplesse possible pour être au plus près de ce qui se joue pour chacun.**

### **Modalités d'admission à KAIRN**

Le service en charge d'un jeune (SPE, PJJ, foyer) qui souhaite la mise en place d'un accompagnement Kairn, sollicite l'association pour discuter la pertinence de l'indication, évaluer la situation, élaborer conjointement les objectifs communs ainsi que les modalités de mise en place de l'accompagnement.

Mais l'adresse d'un jeune par une de ces instances ne vaut pas admission. Le jeune concerné rencontre le responsable du service (réfèrent socio-éducatif) qui lui présente l'association, les modalités de prise en charge et ce qui peut lui être proposé. A l'issue de cet échange, deux ou trois praticiens libéraux lui sont indiqués. Il lui appartient de les contacter à leur cabinet et de les rencontrer chacun. Une période de deux-trois mois est prévue pour qu'il donne consistance à cette démarche. A la fin de ces deux-trois entretiens, le jeune fait part de son choix quant au praticien avec lequel il souhaite poursuivre le développement de ses questions subjectives, sur une base de 2 rencontres par semaine minimum. L'équipe à ce moment décide définitivement de l'accueil possible ou non du jeune.

L'admission devient effective après signature d'une convention de partenariat entre un foyer auquel est rattaché administrativement le jeune, et l'association Visa-Vie.

Une convention de collaboration entre VISA-VIE et le praticien libéral choisi est également signée. Le suivi est dès ce moment assuré par les deux composants du binôme de VISA-VIE, soutenus par les éléments du dispositif institutionnel.

L'accompagnement Kairn fait l'objet d'un prix de journée versé à l'association par le foyer responsable du jeune. Le prix de journée varie en fonction des modalités d'hébergement et du département d'origine.

-Pour le Bas-Rhin : le prix de journée est de 85€ hors hébergement (c'est-à-dire hébergement payé en sus par le foyer) ou de 115€ hébergement inclus.

\_Autres départements : le prix de journée est de 120€ (frais de train prévus).

Il importe dès le départ que cet accompagnement soit envisagé sur du moyen ou long terme (un an minimum), à défaut de quoi il n'aurait pas de sens, si c'est pour rejouer en son sein même les ruptures qu'il tente de pallier.

.../...

### **Fin de prise en charge.**

Elle intervient au maximum à l'âge de 21 ans pour tous les usagers.

Elle peut intervenir plus tôt :

- à l'initiative de l'intéressé, en accord avec le service responsable si sa situation est jugée assez satisfaisante pour anticiper sa sortie ;
- à la demande de l'adolescent qui refuse de poursuivre ne tolérant pas les contraintes du dispositif ;
- à la demande du Service de la Protection de l'Enfance ou de l'association VISA-VIE pour motifs graves et non respect des engagements de la part de l'utilisateur.

.../...

### **Pour les 12 - 15 ans**

Pour les plus jeunes déjà en rupture de collectifs (fugues à répétition, déscolarisation...) des accompagnements « A Façon » peuvent être envisagés (cf tableau page suivante).

Il importe de garder une grande souplesse dans les modalités de rencontre et la « procédure d'admission » peut varier quant à la forme afin de ne pas bloquer la situation et être au plus près de la problématique de chaque jeune.

Un montage particulier à chaque jeune sera dès lors envisagé. Il ne peut donc être décrit ici de façon précise puisqu'il sera à chaque fois unique et se construira à partir de ce qu'amène chaque jeune.

Après discussions, échanges, et réflexions entre le service et l'association, une première convention sera signée prévoyant *a minima* une rencontre par semaine avec le jeune : cette convention prévoira d'emblée la possibilité d'aménagements et de réajustements pour tenir compte de ce qui pourra « s'inventer » et être proposé à partir desdites rencontres avec le jeune. Prendre le temps donc, tout en étant très réactif ; garder une ligne directrice forte qui ne soit pas incompatible avec une très grande souplesse et une adaptabilité à chaque situation.

Le passage d'un accompagnement à un autre se fait sur proposition de l'association VISA-VIE. En signant une convention d'accompagnement « A Façon » avec l'association pour un jeune, le service ou l'institution demandeur s'engagent à accepter le principe de souplesse et d'évolution rapide de la convention (adaptation des tarifs en conséquence) pour être au plus près des besoins du jeune.

La structure ou le service signataire d'une convention de partenariat avec l'association VISA-VIE reste responsable du jeune pour lequel il sollicite l'accompagnement « A Façon ».

#### **Contact:**

Madame Sonia Weber  
Directrice de VISA-VIE  
0649143344  
sw.visavie@sfr.fr

<b>ACCOMPAGNEMENT A-FAÇON POUR LES 12-15 ANS</b>			
	Accompagnement de base	Accompagnement soutenu	Accompagnement Kairn sans hébergement
Descriptif	Cet accompagnement de base vise à tisser un lien avec un jeune pour qui les autres prises en charge ne fonctionnent plus. Ce temps consiste essentiellement à permettre l'instauration d'une relation, à rétablir de la confiance et instaurer un espace de parole.	Lorsque l'accompagnement de base a permis l'établissement d'un lien, et que la situation et la demande du jeune le justifient, accroissement du temps de présence du référent et du nombre de rencontres.	La situation du jeune justifie l'instauration d'une prise en charge par un binôme de référents. Les référents peuvent intervenir dans le champ relationnel et la vie quotidienne du jeune (visites médicales, recherche d'un stage, école...). La mise en place de cet accompagnement Kairn hors hébergement peut se faire directement.
Public	Jeunes de 12 à 15 ans, en milieu ouvert	Jeunes de 12 à 15 ans, en milieu ouvert	Jeunes de 12 à 15 ans en milieu ouvert
Prise en charge	2 à 3 heures par semaine par un référent de Visa-vie	6 heures par semaine par le référent intervenant précédemment.	Prise en charge continue avec disponibilité 24h/24, 7j/7 du praticien en libéral.
Durée de la prise en charge	1 à 2 mois, renouvelable minimum 3 fois, et tant que cette modalité semble adaptée à la problématique de jeune confié.	6 mois renouvelables tant que l'intérêt du jeune le justifie.	1 an renouvelable tant que l'intérêt du jeune le justifie.
Coût	900 € par mois	1600 € par mois	2220 € par mois : 2100 € <u>plus</u> une allocation forfaitaire de 120 € (argent de poche, activités avec le jeune... hors inscription club de sport ou école de musique...), soit 2220 €.